



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

1999-08-25

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 25 août 1999 au local 218 de la C.E.H.G. à 19h30.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin, ainsi que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Monsieur Guy Lesage

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable du service des ressources informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

Le président, monsieur Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 99-CC-153 **Ordre du jour.**

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion que l'ordre du jour présenté soit accepté.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
- 2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-06-16 et du C.C. 99-06-28
- 3- Procès-verbal C.E. 99-06-16 (dépôt)
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Modification à l'organigramme de gestion des établissements
- 7- Modification à la structure administrative, emplois des administrateurs du siège social



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

- 8- Formation de comités de sélections
 - 9- Modification à la composition du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière
 - 10- Accueil du personnel et tournée des établissements
- B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES : jeunes, adultes et formation professionnelle.**
- 1- Carte de la population scolaire de notre territoire
 - 2- Projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année scolaire 1999-2000
 - 3- Compte rendu du comité e.h.d.a.a. - enseignants du 7 juin 1999
- C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 1- Signature des effets bancaires des établissements
- D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**
- 1- Changement de nom de l'école Campbell's Bay Elementary
- E) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**
- 1- Signature du renouvellement de contrat programme d'aide aux employés (Shepell)
 - 2- Actions syndicales à prévoir : C.E.Q. (enseignant)
- G) AUTRES :**
- 1- Prochaine assemblée ordinaire : le 22 septembre 1999
 - 2- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-154

Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux :
CC 99-06-16
CC 99-06-28

Il est proposé par le commissaire monsieur Charles Langevin et résolu que le secrétaire général soit dispensé de lire les procès-verbaux du conseil des commissaires du 16 juin 1999 et du 28 juin 1999 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du comité exécutif du 16 juin 1999 est déposé pour information.

A-4 PAROLE AU PUBLIC

Madame Guylaine Thérien, représentante d'un groupe de parents d'enfants handicapés déplore une coupure de service au niveau des préposés aux élèves handicapés à la C.E.H.G. Elle mentionne l'écoute attentive qu'elle a reçue au conseil d'établissement hier et se dit rassurée par la planification des services telle qu'elle leur a été présentée par la direction de l'école.

Le directeur général explique que le mouvement du personnel que touche le personnel de la classe de madame Marie-Reine Côté, est attribuable aux règles incontournables de la convention collective.

A-5 CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-155 Écoles de villages vs règles budgétaires

Attendu l'importance d'une école dans un milieu de vie;

Attendu que cette importance revêt un caractère particulier lorsqu'il s'agit d'une dernière école de village;

Attendu que l'école d'un petit village représente un des pôles d'attraction principale sinon le plus important comme apport à la vie économique, sociale et culturelle de son milieu;

Attendu les dispositions de l'article 239 qui favorise la proximité de l'école comme critère d'inscription;

Attendu que la fermeture de l'école d'un village est synonyme de déplacement et de déracinement d'un milieu d'appartenance particulièrement au niveau primaire et établit les bases de la prédisposition à un exode éventuel;

Attendu qu'une fermeture éventuelle contribuera nécessairement à limiter le développement démographique et à perturber la qualité de vie du milieu;

Il est proposé par la commissaire madame Louise Larocque;

QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec assure une vigilance auprès du ministère de l'Éducation afin que la déclaration du ministre à l'effets d'aider les commissions scolaires de moins de 9 000 élèves qui vivent le problème des écoles de village dont la clientèle diminue, ne soit non seulement une solution à court terme, mais à long terme, et que l'on puisse retrouver les montants dans les règles budgétaires pour les années à venir pour maintenir ouvertes les écoles de village;

QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec soit particulièrement alerte en ce qui a trait à la politique de développement rural qui comportera des orientations dont le ministre de l'Éducation dit vouloir se prévaloir en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

QUE cette résolution soit acheminée au ministère de l'Éducation, aux commissions scolaires de 9 000 élèves et moins, à l'Union des municipalités, du Québec, à la Fédération des Comités de parents, à la députation, aux municipalités aux conseils d'établissement, aux M.R.C. du territoire de la commission scolaire ainsi qu'au Comité de parents de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-156 Modification à l'organigramme de gestion des établissements.

Considérant les avantages exposés par le directeur général en regard de la gestion pédagogique et administrative que représenterait le regroupement des établissements de l'École la Tréflière et l'établissement l'Étoile du Nord sous la responsabilité d'une même direction assistée de deux directions adjointes;

Considérant que malgré qu'il soit dirigé par une même équipe de direction, chacun des deux établissements garde son acte d'établissement;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-156 (suite)

1999-08-25

Il est proposé par la commissaire madame Nicole Millar Potvin d'accepter, sous réserve d'un avis favorable des conseils d'établissement concernés, les modifications à l'organigramme de gestion des établissements tel que recommandé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-157

Modification à la structure administrative, emplois des administrateurs du siège social.

Considérant la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant les échanges avec les personnes visées par la réorganisation des services;

Il est proposé par le commissaire monsieur Reid Souci et résolu que la structure administrative concernant les emplois d'administrateurs de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit adoptée telle que représentée sur l'organigramme recommandé par le directeur général.

Cet organigramme prendra effet à compter du 30 août 1999. Le directeur général assumera la responsabilité du service des ressources éducatives et du transport scolaire jusqu'à la nomination d'une personne à la direction de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-158

Comité de sélection pour le poste de directeur ou directrice du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire.

Il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu que le comité de sélection pour le poste de directeur ou directrice du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire, soit composé des personnes suivantes :

Mesdames Louise Larocque, Madeleine Aumond et Nicole Millar Potvin toutes commissaires ainsi que de monsieur Louis Pelletier, directeur général.

Le comité pourra s'adjoindre toute personne ressource pour réaliser son mandat.

Il est entendu que le concours sera d'abord ouvert au personnel de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-159

Comité de sélection pour les postes de membres à la direction des établissements.

Il est proposé par le commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que les comités de sélection qui devront être formés pour combler des postes à la direction des établissements jusqu'au 1^{er} décembre 1999 soient composés comme suit :

Deux (2) commissaires dont le quartier électoral recouvre en tout ou en partie le territoire de l'école concernée.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-159(suite)

1999-08-25

Un (1) membre du ou des conseils d'établissement concerné(s).

Le directeur ou la directrice de l'établissement s'il s'agit d'un poste d'adjoint ou d'adjointe.

Le directeur général.

Les comités de sélection pourront s'adjoindre toute personne ressource pour réaliser leur mandat.

Il est entendu que les concours soient d'abord ouverts au personnel de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-160

Modification à la composition du conseil
d'établissement de l'école de la Tréflière.

Considérant les dispositions de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière;

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion et résolu que la composition du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière soit établie comme suit :

Nombre de représentants des parents : 8

Nombre de représentants du personnel : 8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-10 Accueil du personnel et tournée des établissements

L'accueil du personnel se fait actuellement dans chacun des établissements par les directions.

Le directeur général mentionne qu'une rencontre avec les conseils d'établissement, le personnel et les commissaires se fera cet automne, par établissement.

RÉSOLUTION CC-99-161

Ajournement

Considérant la chaleur intense dans la salle de réunion le président propose d'ajourner la rencontre pour 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CC-99-162

Réouverture

Il est proposé par le président de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

B-1 Carte de la population scolaire de notre territoire

Le directeur général présente un document du MEQ publié récemment sur la carte de la population scolaire.

La division du territoire du Québec en 1445 unités de peuplement vise à mesurer l'indice socio-économique afin d'identifier les secteurs défavorisés.

B-2 Projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année 1999-2000

Le directeur général présente un tableau illustrant les comités d'interventions pour l'implantation de la réforme scolaire en cours en rapport avec les domaines d'apprentissage.

Il poursuit en donnant l'information sur le projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année scolaire 1999-2000 à la C.S.H.B.O. Il dépose à ce sujet le document préparé par la direction des services éducatifs en juin 1999.

B-3 Compte rendu du comité e.h.d.a.a. - enseignants du 7 juin 1999

Déposé pour information.

RÉSOLUTION 99-CC-163

Signature des effets bancaires des établissements

Il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel que les directeurs d'établissement soient autorisés à ouvrir un compte bancaire pour leur(s) établissement(s) et que les personnes suivantes soient autorisés à signer les chèques et les effets bancaires pour leur(s) établissement(s) pour et au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à compter du 26 août 1999.

Deux signataires obligatoires parmi les trois personnes autorisées.

ÉTABLISSEMENT CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PONTIAC

Signataires :
Fernand Sanchez
Ginette Marion
Diane Paré

ÉTABLISSEMENT CENTRE PONTIAC

Signataires :
Fernand Sanchez
Ginette Marion
Diane Paré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-164

Changement de nom de l'école Campbell's Bay
Elementary.

Conformément à la recommandation du conseil d'établissement de l'établissement primaire Pontiac, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que le nom de l'école Campbell's Bay Elementary soit changé pour celui de l'Envolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-165

Signature du renouvellement de contrat
programme d'aide aux employés (Shepell)

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion d'autoriser le président monsieur Daniel Moreau et le directeur général monsieur Louis Pelletier à signer le renouvellement du contrat avec la firme "Les Consultants Shepell" dans le cadre du programme d'aide aux employés pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-2 Actions syndicales à prévoir : C.E.Q. (Enseignants)

Année de négociation, 1999-2000 laisse présager une rentrée scolaire teintée de moyens de pressions exercés par les syndicats.

G-1 Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 22 septembre 1999

RÉSOLUTION 99-CC-166

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétaire général

Président